

# Les nouvelles inégalités

Jean Bensaid, Daniel Cohen,  
Éric Maurin et Olivier Mongin

## *Introduction*

QUE la question des inégalités apparaisse désormais comme un phénomène social majeur est en tant que tel révélateur d'un changement considérable. Autrefois, on aurait parlé d'exploitation, de domination. Ce changement de discours est à bien des égards paradoxal et c'est sans doute pourquoi nous avons tant de mal à en bien comprendre les causes et la nature profonde. Le paradoxe de départ est que l'on doive affronter comme un problème politique nouveau la hausse des inégalités, alors même que le grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle était à l'inverse que l'État-providence et la scolarisation de masse parviennent à les réduire. Qu'elles aient pu s'accroître est en soi le grand désespoir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, au nom duquel le procès de la social-démocratie est engagé.

Le second paradoxe porte sur la réalité de cette hausse des inégalités. Au regard américain, la situation française n'est pas en soi préoccupante. Aux États-Unis, la part des 1 % les plus riches a explosé au cours des vingt dernières années. Le haut de la distribution de revenu retrouve désormais les niveaux qui étaient les siens au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le problème, si l'on ose dire, c'est que la situation est très différente en France. Les chiffres sont en effet les suivants. La part du 1 % le plus riche valait 19 % au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est passée à 9 % en 1950 ; elle est stable à 8 % depuis 1990<sup>1</sup>. Si l'on examine par ailleurs le risque de perdre un emploi, il a augmenté tout au

---

\* LES AUTEURS.....

1. Voir T. Piketty, *les Hauts Revenus en France*, Paris, Grasset, 2002.

## Les nouvelles inégalités

long des années 1980 et 1990, mais environ dans les mêmes proportions pour les cadres et les ouvriers. En 1983, les cadres couraient un risque de perte d'emploi de 1,6 % par an, contre 4,1 % pour les ouvriers. Aujourd'hui le risque correspondant est de 3,1 % par an pour les cadres, contre 6,5 % pour les ouvriers.

Il faut donc aller au-delà de ces statistiques globales. La question des inégalités dissimule une question plus sourde : la désocialisation d'un nombre croissant de personnes, qui ne parviennent plus à penser leurs problèmes en termes sociaux mais en termes individuels. La question de l'insécurité professionnelle pose des problèmes qui ne se limitent pas (seulement) à la question des salaires mais à celle des carrières, des destins individuels. Les questions de l'école, du territoire sont à cet égard devenues centrales. La quête d'un lieu de résidence convenable, bousculé par la sécession des classes supérieures, est devenue insatiable. Où j'habite, où j'envoie mes enfants à l'école sont devenus des questions primordiales, qui ont remplacé l'usine dans la définition d'une identité sociale.

Les nouvelles inégalités et la frustration qu'elles déclenchent trouvent leur source dans le malaise nouveau d'une civilisation industrielle qui ne l'est plus, d'un monde du travail qui se précarise, d'une identité personnelle qui fait décliner sur un mode personnel les difficultés d'insertion dans une société qui se dérobe sans cesse à ses membres. Pour saisir le fil des nouvelles inégalités contemporaines, nous partirons de la désindustrialisation de l'économie, pour aborder ensuite la question de l'emploi et des salaires, et déboucher enfin sur la question de l'école et du territoire.

### *La tertiarisation de l'économie*

Le tableau social de la France est vite fait : 31 % d'employés, 29 % d'ouvriers, 21 % de professions intermédiaires et 19 % de cadres. En regroupant les deux premiers et les deux derniers groupes on peut dire qu'il y a 60 % de dominés, et 40 % de dominants. Ces typologies sont toutefois des indicateurs imparfaits de la réalité. Les cadres gagnent en moyenne 2,7 fois plus que les ouvriers. Il y a vingt ans ils gagnaient 4 fois plus. C'est bien le signe d'une « moyennisation » de la condition de cadre, le signe aussi d'une première imposture statistique... Au sein des ouvriers, les transformations sont également considérables. Les ouvriers d'usine sont devenus minoritaires. Il y a désormais 3,3 millions d'ouvriers travaillant dans un environnement de type industriel et 3,8 millions travaillant dans un environnement de type artisanal. La majorité des ouvriers travaillent comme manutentionnaire ou réparateur que comme ouvrier classique. Les ouvriers existent bel et bien ; mais la classe ouvrière, unifiée par des condi-

## Les nouvelles inégalités

tions d'appartenance sociale forte, a disparu. « Avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale : 41 % en 1975, au sommet de la courbe ; 18 % en 1990 au plus bas, légèrement en hausse depuis 23 %. » Seuls 33 % des Français pensent que l'opposition droite-gauche reste valable.

Les employés sont également une catégorie en pleine mutation. Il y a vingt ans la majorité des employés occupaient des emplois administratifs en entreprise ou dans le secteur public. La majorité travaille aujourd'hui dans les commerces ou dans les services aux particuliers. Le rapport à la clientèle se substitue au rapport au patron. Le rapport de classe est sinon masqué du moins transformé. Le secteur qui a créé le plus d'emplois au cours des deux dernières années est celui d'assistante maternelle. Emploi qui signe deux fois la féminisation du travail : il est rempli principalement par des femmes, et il accompagne la montée du travail féminin. Les services aux particuliers sont, d'ailleurs, la catégorie qui a connu la progression la plus spectaculaire au cours de ces dix dernières années : 38 % en 1990-2000, 34 % en 1980-1982. Ce sont des emplois qui se font loin de la « mondialisation », de la compétitivité : ils désignent une France « tertiarisée ».

La tertiarisation est un phénomène qui remonte loin. Fourastié en faisait déjà le grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle. La nouveauté du phénomène reste apparente au niveau des filiations. 60 % des ouvriers sont enfants d'ouvriers ; mais seulement 20 % des employés sont enfants d'employés. Une France banalement « tertiarisée » s'est substituée à la France des grands systèmes d'appartenance ouvriers/patrons scellaient une solidarité de classe. Sous l'effet de cette tertiarisation, les relations d'emploi impliquent les salariés de façon beaucoup plus personnelle que naguère. La figure dominante du social n'est plus celle de l'ouvrier ou de l'employé enchâssé dans un collectif et accomplissant sans cesse les mêmes tâches ou les mêmes gestes (paradigme du « travailleur », de l'unité élémentaire de production), mais celle du salarié auquel on fixe normes et délais, à charge pour lui de les respecter. Les ouvriers des sociétés de services ou des univers artisanaux remplacent peu à peu les ouvriers des grands ateliers de l'industrie lourde. Les métiers d'employés au service des ménages se développent tandis que déclinent les employés de type administratif des grandes bureaucraties. Il est dans la nature même de ces nouveaux emplois d'exposer chacun à des remises en question beaucoup plus personnelles, beaucoup moins susceptibles d'être imputées à des collectifs.

Plus fragile, plus isolée, la condition du salariat contemporain s'éloigne ainsi peu à peu de la condition d'unité élémentaire de main-d'œuvre pour se rapprocher de la condition de personne à part entière, avec les avantages et les vicissitudes correspondants.

## Les nouvelles inégalités

### *L'insécurité sociale*

En revenant au pouvoir en 1997, la gauche analyse la persistance du chômage de masse comme la première – et peut être la plus grave – forme d'inégalité. La montée du chômage a nourri et aggravé les processus d'exclusion du fait de l'articulation étroite de notre système de protection sociale autour de l'emploi et du statut salarial.

Sur ce front, la gauche a enregistré un succès incontestable. La baisse du chômage entre 1997 et 2001 n'a pas été qu'une illusion statistique. En trois ans, l'économie française a créé plus d'emplois qu'au cours des vingt-cinq années précédentes. Le rétablissement de la croissance et la relance des créations d'emplois étaient bien le préalable à la mise en œuvre d'une politique de réduction des inégalités qui soit plus qu'un partage de la misère. De ce point de vue, la gauche a réussi, au-delà même des espérances qu'elle avait suscitées en 1997. Dans le *Bilan économique et social de la France* établi en septembre 1997, l'Insee et la Direction de la prévision avaient fait une projection de l'économie française à l'horizon 2002, qui envisageait possible une croissance annuelle de 3 %. Mais même avec une telle croissance, la projection indiquait que le chômage baisserait modestement, passant de 12,5 % en 1997 à 11 % en 2002. En réalité, la politique économique menée a bien permis d'avoir une croissance de 3 % par an, plus forte que la moyenne européenne et identique à celle des États-Unis sur la période, mais le chômage a baissé beaucoup plus fortement que prévu, atteignant un point bas de 8,6 % à la mi-2001, avant de remonter légèrement jusqu'à 9 % en mai 2002. En d'autres termes, la gauche a fait baisser le chômage de deux points de plus que ce qu'escomptaient les scénarios les plus optimistes établis en 1997.

Mais la réduction du chômage ne fait pas à elle seule une politique de lutte contre les inégalités. Force est de reconnaître que si la politique économique de la gauche a permis à l'économie française de créer beaucoup d'emplois, une part significative de ceux-ci n'étaient pas très attirants. La dualisation du marché du travail, déjà engagée depuis le milieu des années 1980, s'est accentuée et n'a pas permis à tous les salariés de profiter de la même manière de l'embellie sur le front de l'emploi. Les CDD et l'interim ont ainsi représenté 28 % des créations nettes d'emploi entre 1997 et 2000. Surtout, ces emplois étaient concentrés sur les catégories les plus fragiles, jeunes et non qualifiés. Le recul de ces formes d'emploi les plus précaires ne s'est amorcé qu'en 2001, soit après plus de 3 années de croissance forte.

Par ailleurs, le développement du temps partiel a joué un rôle important dans l'augmentation du poids des bas salaires. La part des personnes percevant moins des deux tiers du salaire médian, soit

## Les nouvelles inégalités

1,2 smic, dans l'ensemble des salariés, s'est accrue de 13 % au début des années 1980 à 22 % en 1996 pour atteindre 29 % à la fin de la décennie.

Les conditions de sortie de l'emploi précaire sont également un facteur d'inégalité. La probabilité d'obtenir un emploi stable à l'issue d'une « forme particulière d'emploi » atteint ainsi 40 % pour les jeunes en phase d'insertion (sortis depuis moins de 5 ans du système éducatif), moins de 35 % pour les autres salariés de moins de 50 ans et seulement 27 % pour les 50-59 ans en 2000.

L'impossibilité pour certains salariés d'accéder à l'équivalent d'un emploi à temps plein a renforcé les inégalités de rémunération mensuelles, tandis que la précarité induite par certaines formes de travail « atypiques » stigmatisait les inégalités de conditions de vie. Au total, les inégalités des conditions d'accès à l'emploi se sont accusées, au point d'apparaître aujourd'hui comme le moteur principal du creusement des inégalités de revenus perçues par les salariés.

Depuis le milieu des années 1970, la société française a de plus été marquée par une polarisation de l'emploi au sein des ménages. La montée du travail féminin a renforcé la fréquence des couples où les deux conjoints ont un emploi. Parallèlement l'augmentation du chômage a accru la proportion des couples où les deux conjoints sont sans emploi. Le résultat en est une baisse importante de la fréquence des couples comptant un seul emploi. Entre mars 1997 et mars 2001, le taux d'emploi des femmes dont le conjoint a déjà un emploi a progressé de 4 points (de 68 % à 72 %), alors que le taux d'emploi des femmes dont le conjoint n'a pas de travail a baissé de 1 point (de 48 % à 47 %).

Renforçant ce phénomène, le développement du travail à temps partiel se traduit par une augmentation du nombre de couples où un seul conjoint travaille à temps partiel. De surcroît, de plus en plus de personnes isolées sont privées d'emploi à temps plein. La monoparentalité, le plus souvent féminine, réduit la disponibilité du parent isolé qui n'est pas toujours en mesure de travailler à temps plein. Ainsi en 1999, 23 % des personnes isolées (4,7 % pour les couples) sont sans emploi, et 11,8 % des personnes isolées (contre 2,5 % des couples) n'ont qu'un emploi à temps partiel.

Cette polarisation de l'emploi traduit une évolution profonde de la société vers une inégalité entre ménages bi-actifs et ménages 0-actif. Elle est un facteur important d'aggravation des inégalités. Et la vulnérabilité particulière des personnes isolées est d'autant plus préoccupante que la fréquence de la vie en couple diminue tendanciellement.

## Les nouvelles inégalités

### *Les inégalités salariales*

Après avoir beaucoup reculé, l'écart de salaire entre les cadres et les salariés d'exécution s'est stabilisé à 2,5 : en 2000, le salaire annuel moyen à temps plein des salariés d'exécution atteignait 15 240 euros, contre 38 110 euros pour les cadres et professions intellectuelles.

On aurait pu craindre que le reflux du chômage s'accompagne d'un creusement des inégalités de salaires, que la France soit enfin contrainte de se résigner à la dégradation de la position relative et absolue des travailleurs à bas salaires sur le modèle américain des années 1980. Or il n'en a rien été. Ce résultat est d'autant plus étonnant que la France n'a pas été à l'abri des évolutions économiques et sociales profondes qui ont affecté les autres pays développés et qui, dans ces pays, semblent avoir favorisé la montée des inégalités : la concurrence croissante des pays à faible coût de main-d'œuvre et les nouvelles technologies, qui dévalorisent le travail peu qualifié. Tandis qu'aux États-Unis, la stagnation puis le recul du salaire minimum en termes de pouvoir d'achat sont apparus comme le prix à payer pour le maintien du plein emploi, les gouvernements successifs en France n'ont pas hésité à pratiquer une politique volontariste et dynamique en matière de smic. Mais en combinant des revalorisations régulières du smic et une politique de baisses des cotisations sociales ciblées sur les bas salaires, il a été possible de maintenir le pouvoir d'achat absolu et relatif des bas salaires à temps plein tout en faisant reculer le chômage de cette catégorie de travailleurs. Cette progressivité nouvelle des prélèvements sociaux a permis à l'éventail des coûts du travail de s'ouvrir sans que les inégalités de salaires nets ne se creusent.

Cette politique rencontre aujourd'hui certaines limites.

1) Des limites pratiques : elle permet de redistribuer assez efficacement du pouvoir d'achat aux salariés au smic à temps plein, mais elle est beaucoup moins performante lorsqu'il s'agit de soutenir le revenu des salariés à temps partiel qui sont pourtant les plus menacés par la pauvreté, surtout lorsqu'il s'agit d'emplois à temps partiel subis et non pas désirés. En fait, la revalorisation du smic est un instrument très imparfait, car pas assez ciblé, d'amélioration du niveau de vie des ménages les plus pauvres.

2) Des limites budgétaires : au terme d'une décennie d'allègements de charges sociales, les masses budgétaires mobilisées par cette politique sont considérables (1 point de PIB aujourd'hui, 1,5 point en 2005) et atteindront vraisemblablement certaines limites à l'issue de la montée en charges des allègements Fillon. De surcroît, sauf à entrer dans une logique de subvention directe à l'emploi, il restera en 2005 peu de cotisations sociales employeur au niveau du smic.

## Les nouvelles inégalités

3) Des limites économiques : la baisse du coût du travail n'est que l'une des réponses possibles à la course poursuite entre l'offre et la demande de travail peu qualifié et l'on doit s'interroger sur la contribution que peuvent à l'avenir apporter les politiques de formation. Il est en particulier indispensable de s'interroger sur le type de croissance souhaitable à moyen terme. Une croissance riche en emplois mais pauvre en productivité, comme celle de la fin des années 1990, ne peut être que transitoire, sauf à mettre en péril le niveau de vie relatif de la France par rapport à ses partenaires, et à aggraver les difficultés de financement des dépenses collectives (santé et retraites notamment).

4) Des limites sociales : le volontarisme des revalorisations du salaire minimum a conduit à « smicardiser » une proportion importante des salariés français (14 % aujourd'hui contre 11 % en 1990). En réduisant à peu de choses les marges de manœuvre laissées à la négociation collective, cette évolution écrase le bas de la distribution des salaires et offre à de nombreux travailleurs pour seule perspective une carrière passée au smic.

5) Des limites politiques : les baisses de charges sociales sont parfois très critiquées à gauche, comme un cadeau fait aux entreprises. C'est une erreur. La politique d'allègements de charges sociales ciblés implique la mise en place d'un barème progressif de cotisations sociales. Le succès de cette politique est donc celui d'une politique de redistribution en réponse à des évolutions économiques, technologiques et sociales spontanément « inégalitaires ».

Enfin, le volontarisme en matière de salaire minimum ne pouvait servir de substitut à une doctrine en matière de hauts revenus. Or, on ne peut qu'être surpris par le silence de la gauche sur des questions aussi importantes que l'explosion des rémunérations de certains cadres dirigeants ou les *golden parachutes* qui ont durablement marqué l'opinion publique et nourri la perception d'inégalités et d'injustices fortes sur le front des rémunérations. La gauche a donné le sentiment d'éviter d'affronter ces questions.

Une alternative à cette passivité « gênée » existe pourtant. S'il est sans doute vain, politiquement et économiquement, de chercher à définir une norme de rémunération acceptable, l'analyse économique de la gouvernance des entreprises et des modes de rémunération met clairement en évidence l'extraction de rente opérée par le management au détriment des autres salariés et des actionnaires des grandes entreprises. Ces travaux rejoignent ainsi en partie le sentiment souvent exprimé par les salariés que les très hautes rémunérations étaient plus acceptables, voire plus justes, quand elles bénéficiaient aux entrepreneurs du capitalisme familial et non aux super-managers-salariés, complètement protégés du risque économique, des grands groupes actuels.

## Les nouvelles inégalités

Avec les dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques (2001), la gauche a essayé de développer un discours articulé sur la transparence et la démocratie dans le fonctionnement des organes dirigeants des entreprises. Mais cet effort fut trop timide et parfois ambigu : les dispositions nouvelles sur la transparence ont été totalement éclipsées par la controverse sur la modification du régime fiscal des *stock options*, qui se trouvait dans le même texte. Il est urgent que la gauche renouvelle son analyse et ses propositions sur certaines formes de hauts revenus.

### *La redistribution en partie insatisfaite*

Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, le système redistributif a amplifié le mouvement de réduction des inégalités de revenus initiaux. Ainsi, la redistribution opérée par les impôts directs et les différentes prestations contribuait à accroître le niveau de vie des ménages les plus modestes (1<sup>er</sup> décile) de près de 50 % au cours des années 1970, de 70 % en 1990 et de 90 % en 1996, de 120 % en 2002. Cette évolution reflète bien sûr en partie la dégradation des revenus initiaux d'une partie des ménages concernés. Mais elle résulte aussi de l'impact positif de la création de prestations nouvelles telles que l'allocation parent isolé en 1976, du RMI en 1988, de la mise sous condition de ressources d'un nombre croissant de dispositifs, de la création de la prime pour l'emploi. Parallèlement, la hausse des prélèvements a plus touché les ménages du haut de la distribution des revenus.

La gauche a néanmoins manifesté une certaine frustration à l'égard de notre système de prélèvements et de transferts. Au gouvernement, elle a semblé partagée entre sa volonté de cibler ses efforts sur les ménages les plus modestes et la crainte de s'aliéner une certaine classe moyenne.

L'aller-retour de la mise sous condition de ressources des allocations familiales a illustré les difficultés à identifier les hauts revenus dans la pratique politique de la gauche et à cerner le périmètre souhaitable de la redistribution. De la même façon, la baisse, pourtant modeste, de l'impôt sur le revenu, a désorienté bon nombre de sympathisants.

La mise en place de la CMU, réforme pourtant fondamentale, a également suscité des incompréhensions chez certains salariés modestes qui ne bénéficiant pas de la mesure, ont eu le sentiment que rien n'était fait pour eux. De ce point de vue, et en dépit des ressources considérables impliquées, les principales décisions fiscales prises en leur faveur (basculement des cotisations vers la CSG, baisse de la taxe



## Les nouvelles inégalités

d'habitation, baisse de la TVA, création de la Prime pour l'emploi) n'ont pas eu l'effet politique escompté. La Prime pour l'emploi, réforme sans doute la plus innovante, puisqu'elle combine le souci de la redistribution et celui de l'incitation à l'emploi, s'est révélée à la fois tardive et trop limitée. Elle a aussi pâti d'un effort d'explication insuffisant et d'un défaut d'appropriation politique par la gauche<sup>2</sup>.

La gauche française doit désormais clairement dire comment aller plus loin dans la redistribution dans le cadre d'un système de protection sociale d'essence bismarckienne. Elle a commencé à le faire en matière d'assurance maladie : le financement par un impôt à assiette universelle – la CSG – et la création de la CMU font que désormais l'accès aux soins de santé est totalement déconnecté de la participation à l'activité productive et devient un attribut de la résidence sur le territoire national.

Au total, malgré les insatisfactions et la difficulté d'engager des réformes, le bilan de la gauche plurielle en matière d'inégalités de revenus demeure positif, surtout lorsqu'on le compare à celui d'autres pays développés sur la période. Par sa politique de redistribution, la gauche a réussi à contenir le développement des inégalités de marché, sans pour autant recourir à une augmentation de la pression fiscale, qui a au contraire amorcé un premier recul depuis 30 ans.

Tandis que le pouvoir d'achat des ménages connaissait une progression sensible (7,5 % entre 1996 et 2000), les inégalités étaient globalement stabilisées<sup>3</sup>. Durant la même période, la pauvreté a considérablement reculé (de 7,2 % à 4,8 %<sup>4</sup>), notamment en ce qui concerne la pauvreté des actifs (chômeurs ou salariés). Cependant, la France n'a pas échappé au mouvement d'ouverture des inégalités dans la partie haute de la distribution des revenus, observée dans tous les pays : le 1 % de Français les plus riches a connu une progression de son revenu plus forte que la moyenne (9 %)... tout comme les 10 % de Français les plus pauvres (9,2%). C'est dans ce constat que réside sans doute une partie des frustrations des classes populaires et moyennes vis-à-vis de la gauche : celles-ci ont en effet connu une progression de leur niveau de vie plus faible que les catégories extrêmes de la distribution des revenus. Les pauvres se sont rapprochés des classes moyennes, mais les plus riches s'en sont éloignés, sans que la distance entre les extrêmes soit modifiée.

2. Et sans doute mal expliquée parce que mal assumée.

3. Le rapport des niveaux de vie des 10 % les plus riches aux 10 % les plus pauvres a même légèrement reculé.

4. Le seuil de pauvreté est défini comme la demi-médiane de 1997, soit 545 € par mois et par unité de consommation.

*L'échec de la démocratisation scolaire*

Entre 1987 et 1997, l'âge médian de fin d'études s'est accru de 19 ans à 22 ans et le taux de bacheliers a doublé, de 30 à 63 %. En dix ans à peine, l'enseignement supérieur a ainsi vécu la plus brutale massification de son histoire. Pour reprendre l'expression de S. Béaud, « l'école est apparue dans ces années-là comme le lieu de report de toutes les aspirations déçues des familles ouvrières ». À l'orée des années 1980, l'école n'est alors plus seulement perçue par les classes populaires comme le moyen d'affronter un travail plus exigeant en qualification, mais, plus fondamentalement, comme le moyen de sortir de la condition ouvrière.

Cet espoir a été déçu. Le vaste mouvement de démocratisation du secondaire et du supérieur enclenché au début des années quatre-vingt n'a pas modifié d'un iota le degré d'inégalité de réussite entre enfants issus des différents milieux sociaux. Selon une étude récente de l'Insee, la base sociale de recrutement des filières les plus nobles s'est même plutôt resserrée au cours de cette période<sup>5</sup>. Après être longtemps restées stables, les inégalités devant le diplôme entre enfants de milieu aisé et enfants de milieu populaire augmentent aujourd'hui de nouveau. Pour les générations nées à la fin des années soixante, 21 % des enfants de professeur ou d'ingénieur finissent diplômés d'une grande école contre moins de 1 % des enfants d'ouvrier. Il s'agit d'un niveau d'inégalité sans précédent en France depuis les générations nées avant la Seconde Guerre mondiale. Si l'on tient compte du fait que les inégalités de ressources entre familles ouvrières et familles des classes supérieures n'ont jamais été aussi faibles qu'aujourd'hui, on peut même dire que le système éducatif n'a historiquement jamais produit autant d'inégalités entre enfants selon les ressources de leur famille.

Ce n'est pas simplement le système des classes préparatoires et des grandes écoles qui s'est refermé sur lui-même. Le système scolaire dans son ensemble a continué de fonctionner comme un filtre social, structuré qu'il est par l'élitisme de ses filières supérieures. Aujourd'hui comme il y a quinze ans, l'échec scolaire dans le primaire ou au collège est six fois plus fréquent dans les familles parmi les 10 % les plus pauvres que parmi les familles parmi les 10 % les plus riches. Les deux tiers des enfants d'ouvriers arrivent (s'ils y arrivent) avec au moins un an de retard en troisième, contre à peine plus de 10 % des enfants de cadre. Les différences de résultats entre enfants apparaissent toujours aussi tôt dans le cursus scolaire, seul s'est déplacé le moment du cursus où ces différences de résultats sont

5. Voir Albouy et Waneck, *Économie et statistique*, 2003.

## Les nouvelles inégalités

sanctionnées par des différences d'orientation et de diplôme. Au final, aujourd'hui comme autrefois, la majorité des enfants de cadre finissent cadres et une infime minorité finissent ouvriers, tandis que la majorité des enfants d'ouvrier continuent de finir ouvriers et une infime minorité cadres. Tout a changé et rien n'a changé.

S'agissant des classes populaires, la démocratisation scolaire a simplement permis à nombre de jeunes des cités de « monter plus haut dans l'échelle des illusions », tel le bachelier de Jules Valles. Dans son livre *80 % au bac... et après*<sup>6</sup>, Stéphane Beaud décrit ainsi la désillusion de ces enfants des « cités » qui entrent fièrement en fac pour découvrir qu'on les a grugés. Ils se retrouvent errer dans des amphis trop vastes pour eux, pour attendre dans le meilleur des cas un Deug. Tout au long de la décennie 1985-1995, on a assisté « à un renforcement d'une définition univoque de l'excellence centrée sur les disciplines scientifiques » qui a vu les enfants de milieux favorisés se tourner de manière plus marquée encore que par le passé vers les filières scientifiques, « abandonnant » les autres aux milieux populaires. Pour reprendre l'expression de F. Dennard, l'« élimination » des enfants des classes populaires a simplement été « différée ».

Pour Jean-Pierre Terrail, seule une réforme très profonde des pratiques d'enseignement aurait pu donner sens à la poursuite d'études pour des élèves en difficulté scolaire précoce<sup>7</sup>. Pour vouloir faire l'école de masse sans rompre avec une école de classe, on ne peut que diffuser les constats d'échec, la déception et la frustration.

### *Privatisation des biographies*

Plus encore que les inégalités de diplôme, ce sont les processus à l'issue desquels les diplômes s'acquièrent qui ont changé. Le résultat final de la compétition scolaire est le même qu'autrefois, il reflète toujours aussi étroitement les inégalités de départ entre enfants issus des différents milieux sociaux, mais c'est aujourd'hui à l'issue d'une compétition qui demande à chacun de solliciter au maximum ses ressources personnelles et dont le résultat apparaît de moins en moins comme l'expression d'un destin de classe, et de plus en plus comme une sanction personnelle.

Pour reprendre de nouveau Jean-Pierre Terrail, « l'école unique privatise les biographies, en faisant de chacun le responsable de sa destinée : le succès professionnel dépend aujourd'hui du succès scolaire, et celui-ci semble dû excessivement aux qualités individuelles

6. Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après*, Paris, La Découverte, 2002.

7. J.-P. Terrail (sous la dir. de), *la Scolarisation de la France. Critique de l'état des lieux*, Paris, La Dispute, 1997.

## Les nouvelles inégalités

de l'intéressé... Façon de voir qui s'inscrit massivement dans l'imaginaire contemporain, affaiblissant la perception des rapports de classe ».

« Tout sauf la fac »... L'accroissement des places dans les filières postbac (IUT, classes prépas, classes de BTS) a accéléré la paupérisation relative du premier cycle universitaire et provoqué la démoralisation des étudiants d'origine populaire qui tendent à se penser comme des « refusés » des autres filières et qui, coincés en Deug, se vivent souvent comme des « victimes ». La faiblesse de la dépense par étudiant dans le premier cycle universitaire français n'a pas d'équivalent dans le monde développé. La France est en retard par rapport aux autres pays développés en terme de quantité d'étudiants formés, mais surtout en terme de qualité des investissements réalisés par étudiant. C'est l'un des très rares pays au monde où l'on dépense moins pour les étudiants que pour les scolaires.

Au regard de ce qui se déroule à l'étranger, cette relégation sociale de l'université n'est pas une fatalité, mais l'expression d'une forme d'élitisme sans doute assez particulière à la France. Il s'explique probablement par le fait que les élites françaises sont exclusivement issues du système des (très) grandes écoles et n'arrivent pas à faire de la question universitaire une priorité. Selon le ministère de l'éducation, notre pays consacre à ses étudiants de premier cycle universitaire à peu près la moitié de ce qu'il consacre à un collégien et le tiers, tout au plus, de ce qu'il consacre à un élève de classe préparatoire. La très grande majorité des pays développés ont une stratégie totalement inverse et dépensent bien davantage pour l'université que pour l'école. Il y a en France moins d'ordinateur par étudiant dans les universités que d'ordinateur par élève dans le lycée et même que dans le primaire.

Les familles ont peur pour l'avenir de leurs enfants et savent que la réussite scolaire conditionne cet avenir. Pour réussir dans le supérieur (c'est-à-dire éviter l'université), il faut réussir dans le secondaire, et pour réussir dans le secondaire il faut réussir au collège et dans le primaire, donc tout commence très tôt. Les familles se mettent en concurrence scolaire très tôt pour avoir accès aux meilleurs établissements, aux meilleures classes des meilleurs établissements.

*Le développement et la réforme du supérieur sont des enjeux essentiels. La situation de l'enseignement supérieur commande en effet, en cascade, la grande peur des parents dès le secondaire, et en fait, en cascade encore dès le primaire. Le fait de ne pas disposer d'un enseignement supérieur de masse de qualité compte davantage qu'on croit sur le malaise français.*

## Les nouvelles inégalités

*La question des territoires*

En se massifiant sans renoncer à son élitisme, l'école française est devenue le lieu d'une concurrence généralisée de tous les enfants contre tous les enfants, dès le plus jeune âge. Du coup, en tant que déterminant de l'endroit de scolarisation, le lieu de résidence est devenu un enjeu central pour toutes les familles ayant une ambition scolaire pour leurs enfants. Au-delà, le quartier de résidence devient une ressource clef pour l'accès à la sécurité, aux services publics et à la qualité de la vie. Une récente étude de l'Insee montre que les personnes habitant les cités des quartiers classés comme zone urbaine sensible (ZUS) sont considérablement plus exposées au bruit et au vandalisme que les autres<sup>8</sup>. Environ 47 % des habitants de quartiers classés en ZUS déclarent que des actes de vandalisme se produisent souvent dans leur voisinage, contre 13 % seulement hors ZUS.

Plusieurs études réalisées qui portent sur l'évolution des formes prises par les inégalités spatiales depuis le début des années 1990 montrent qu'une vision duale des villes, celle qui distinguait les « in » et les « out » pour reprendre le langage d'Alain Touraine et la thématique de l'exclusion, ne permet pas de rendre compte fidèlement des mutations que connaît la réalité territoriale française dans ses diverses échelles. Les travaux récents s'efforcent de ne pas prendre uniquement en considération les « extrêmes ». Cela dans le but de comprendre ce qu'il en advient des couches moyennes, ces intermédiaires entre le bas et le sommet de la pyramide socio-économique : sont-elles tirées vers le haut ou vers le bas ? Et quelle peut être leur stratégie foncière sur le plan du choix de l'habitat<sup>9</sup> ?

L'étude sur *les Disparités des revenus des ménages franciliens en 1999*<sup>10</sup>, réalisée à l'échelon de la commune (intercommunal puis infracommunal) permet de répartir les communes au sein de leur région selon le niveau de revenu de leurs habitants. Il ressort de cette étude que les communes voisines se différencient d'abord et avant tout par la proportion de riches et (à un degré un peu moindre) par la part de ménages de pauvres. Trois grands types de commune se distinguent ainsi nettement, 1) communes spécialisées dans la résidence des ménages aisés ou très aisés (beaucoup de riches et très riches, peu de pauvres) ; 2) communes proches de la moyenne de leur région

8. Voir Cyril Rizk, « Citadins, votre quartier est-il agréable à vivre », *Insee-Première*, décembre 2003.

9. L'effort en faveur de la politique de la ville et du développement social urbain représente 0,35 % du PIB alors que la population concernée est de l'ordre de 7,5 % de l'ensemble de la population.

10. T. Saint-Julien, J.-C. François, H. Mathiau, A. Ribardière, *les Disparités de revenus des ménages franciliens en 1999. Approches intercommunales et infracommunales et évolution des différenciations intercommunales (1990-1999)*, Paris, UMR Géographie-cités, université Paris 1 et Paris 7, pour la DREIF, novembre 2002.

## Les nouvelles inégalités

(proportion équilibrée de riches et de pauvres) ; 3) communes pauvres (beaucoup de très pauvres et peu de riches). Point clef, ces différents types de commune se répartissent essentiellement en « oignon », avec les communes les plus spécialisées (aisées ou pauvres) quasi systématiquement entourées de zones « tampons » (moyennes).

De façon intéressante, cette polarisation sociale apparaît avec encore plus de netteté au sein des communes, où l'on constate l'exclusion mutuelle des quartiers spécialisés dans la résidence des ménages aisés et de ceux concentrant relativement plus de ménages pauvres. De la même façon que les villes de classes moyennes servent de tampons entre villes riches et pauvres, les quartiers de classes moyennes jouent au sein des villes le rôle de soupape sociale entre les quartiers périphériques déshérités et les enclaves chics. Dans ce contexte, l'enjeu principal pour les communes défavorisées est le maintien d'un nombre suffisant de ménages favorisés pour « marquer » socialement au moins un quartier, attirer des classes moyennes à sa périphérie et maintenir ainsi une certaine diversité au sein de la commune.

Revenant sur la décennie quatre-vingt-dix, l'étude constate un accroissement de la ségrégation, avec un renforcement simultané des pôles de richesse et de grande pauvreté. Ce mouvement s'est accompagné d'une expansion de l'espace des communes plutôt spécialisée dans la résidence des « classes moyennes supérieures ». Ce front d'« embourgeoisement » avance de l'ouest vers le sud et l'est, faisant reculer l'espace des classes très moyennes, lequel grignote à son tour les marges défavorisées de la Seine-et-Marne. Le front de sécession semble davantage le fait des catégories supérieures que des classes moyennes.

Dans une étude sur la ségrégation géographique et sociale qui porte cette fois sur l'ensemble de la société française, Edmond Préteceille avance, quant à lui, que la ségrégation urbaine est surtout le fait des classes moyennes et supérieures liées aux entreprises. Il confirme que la « sécession » la plus marquée n'est pas celle des classes moyennes, mais bien celle des catégories supérieures. Et « parmi celles-ci, quasi exclusivement celle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise ; et pour les professions intermédiaires, c'est aussi le cas, surtout des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et des techniciens et contremaîtres<sup>11</sup>. » D'où cette autre affirmation : « Ce sont donc essentiellement les classes supérieures et moyennes liées aux entreprises qui contribuent à la bipola-

11. Edmond Préteceille, « Les registres de l'inégalité, lieu de résidence et ségrégation sociale. La société française et ses fractures », *Cahiers français*, n° 314, p. 64 à 70, avril, juin 2003, p. 67.

## Les nouvelles inégalités

risation résidentielle. » On assiste bien à une tendance à la bipolarisation qui ne se réduit pas au schéma précédent de dualisation générale de la société.

La principale leçon à tirer de cette dynamique territoriale est que le mouvement de sécession ne vient pas des zones de ségrégation (comme le laissent entendre aussi bien le discours sécuritaire que la rhétorique de l'exclusion), qu'il n'a pas non plus sa source principale dans les couches moyennes, et quelle est avant tout le fait des catégories supérieures (qui tirent ou non vers elles les couches moyennes supérieures). Ce sont les couches moyennes qui font les frais de cette reterritorialisation puisqu'elles sont prises entre l'un ou l'autre des deux scénarios de la bipolarisation (celui des catégories aisées ou celui des catégories inférieures).

*Dans ces conditions, une politique de mixité sociale qui ne tiendrait pas compte des processus de ségrégation aujourd'hui serait sans doute un échec politique et social, les classes moyennes cherchant avant tout à s'éloigner des catégories les plus pauvres dans leur répartition sur le territoire.*

Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à désamorcer les processus de polarisation du territoire. On sait encore peu de choses sur l'impact de long terme de grandir, puis de s'insérer dans la société, dans un quartier pauvre. Une étude exploratoire de la Dares sur les zones urbaines sensibles suggère qu'habiter un quartier pauvre accroît sensiblement la durée du chômage notamment pour les personnes d'origine extra-européenne<sup>12</sup>. Dans une autre étude, plus exploratoire encore, menée dans l'académie de Bordeaux, Georges Felouzis suggère quant à lui que la ségrégation ethnique dans les établissements scolaires (générée par la carte scolaire) a en elle-même des effets négatifs sur les performances académiques des enfants. Toutes ces études méritent approfondissement, mais elles font d'ores et déjà craindre que les nouvelles inégalités territoriales contiennent le principe de leur reproduction et de leur persistance dans le temps<sup>13</sup>.

### *La question de l'État*

L'entreprise capitaliste moderne n'est plus le lieu où sont rendues visibles des communautés de destin, où s'organisent les conflits de classes et où partant peuvent se construire des identités de classes. Les relations d'emploi (et notamment les heures de travail) y sont

12. Voir P. Choffel et E. Delattre, « Habiter un quartier sensible : quels effets sur la durée du chômage ? », *Premières Synthèses*, Dares, octobre 2003.

13. Voir G. Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44/3, 2003.

## Les nouvelles inégalités

devenues trop personnalisées et émiettées. Cet effacement de l'entreprise comme source d'identité est sans doute l'une des raisons très fondamentales pour lesquelles le territoire est devenu, lui, un enjeu aussi sensible. Les transformations du capitalisme contemporain ont pour conséquence un déficit de socialisation que seul l'État peut aujourd'hui combler. Seul un État réformé peut désamorcer les processus rendant aujourd'hui si complexes la cohabitation des enfants de tous les milieux dans les mêmes établissements et celles des différentes classes sociales sur le territoire.

Comment réconcilier, rassurer et, en un mot, resocialiser une société qui semble en cours de désagrégation ? Pour désamorcer ce processus, il faut s'attaquer de front à ses causes profondes, aux causes de l'enclavement des carrières professionnelles ou de la concurrence scolaire de tous contre tous, dès le plus jeune âge. Il s'agit d'un chantier global, où le bras armé ne peut être que l'État, les services publics, dans une conception renouvelée, avec un objectif bien plus ambitieux que le simple accompagnement des évolutions en cours. L'État doit être réformé en sorte de créer du social partout où la nouvelle entreprise capitaliste n'en crée plus. L'État ne doit plus être pensé comme un simple filet de sécurité, une voiture balai, mais comme l'acteur de la lisibilité retrouvée et de la transformation du social.

Sur le front du marché du travail, la priorité est aujourd'hui de revivifier les carrières et notamment les nouveaux métiers des services, du commerce, de la santé, toutes ces professions qui se substituent peu à peu aux métiers de la société industrielle. En dix ans, la mobilité des salariés dans l'échelle des salaires a diminué d'environ 30 %. La position relative de chacun dans la hiérarchie salariale se laisse ainsi de mieux en mieux prédire par la position occupée l'année précédente, signe d'une rigidité croissante des carrières. Tout se joue de plus en plus tôt dans la vie, ce qui accroît l'enjeu du diplôme pour chacun.

On ne redonnera pas de perspectives d'avenir aux salariés, notamment les moins qualifiés des plus petites entreprises, uniquement avec le slogan de « formation tout au long de la vie », surtout s'il s'agit simplement de définir des droits de tirage individuel à la formation. La récente enquête de l'Insee sur la formation continue montre que les personnes dont les carrières sont objectivement les plus bouchées sont celles qui précisément sont le plus loin de pouvoir définir des projets, et notamment des projets de formation. Le mythe du salarié gestionnaire avisé de son capital humain et entrepreneur de sa carrière relève d'une idéologie bien naïve de la réalité sociale. L'État doit nommer et institutionnaliser de nouvelles passerelles entre entreprises, entre métiers, entre secteur privé et public. Tout est à



## Les nouvelles inégalités

inventer. Il y a plusieurs préalables à cette entreprise. Tout d'abord une compréhension renouvelée de l'intimité du capitalisme contemporain, et notamment des qualifications et des mobilités professionnelles susceptibles d'être institutionnalisées dans son cadre. Les études disponibles restent prisonnières du paradigme de la promotion individuelle et ne permettent pas de progresser dans la compréhension des nouveaux métiers et de leurs connexions. Il est urgent de reconstituer le lexique et la topographie des nouvelles conditions salariales. Nous continuons de raisonner à partir du code des professions de l'Insee négocié à la fin des années soixante-dix entre les différents syndicats professionnels. Un nombre croissant de salariés ne peuvent plus être classés et se retrouvent dans les rubriques « divers » ou « autres ». Un nombre croissant se classe dans des rubriques différentes d'une enquête à l'autre.

La politique de redistribution doit aussi faire l'objet d'une adaptation. Plus que par le passé, elle devra se préoccuper des interactions entre la protection sociale et le fonctionnement du marché du travail. La diversification des parcours individuels devra trouver sa contrepartie dans une plus grande individualisation des droits sociaux mais aussi de la fiscalité. Plus que par le passé, elle devra tenir compte du vieillissement de la population, qui implique une augmentation forte de certaines dépenses collectives tout en respectant une certaine modération fiscale.

Sur le front de l'enseignement supérieur, la priorité est de multiplier les filières universitaires où l'effort financier par étudiant tend vers celui réalisé aujourd'hui pour les classes préparatoires et les grandes écoles. En parallèle, il est urgent de réformer les scolarités du supérieur en sorte que tout ne soit pas joué dès l'entrée, mais que tout se joue durant la scolarité, en instaurant davantage de passerelles entre les différentes filières, qu'elles se trouvent à l'université ou dans le système des grandes écoles. Il s'agit de répondre au besoin croissant de hautes qualifications, tout en désamorçant la concurrence incroyablement précoce qui prend place aujourd'hui dans les collèges et lycées français, l'une des causes de la ségrégation et de la persistance des ghettos.

S'agissant de la question scolaire, on ne la résoudra pas indépendamment d'une réflexion sur l'enseignement supérieur et surtout indépendamment d'une réflexion sur les politiques sociales en direction des familles les plus pauvres. Aujourd'hui 20 % environ des adolescents grandissent dans des logements surpeuplés. Cette proportion n'a pas varié depuis plus de 10 ans, alors pourtant que vivre dans un logement surpeuplé augmente de plus de 50 % le risque d'échec scolaire. Sans compter que les enfants et les adolescents en situation de précarité sont concentrés dans les mêmes quartiers où se développe

## Les nouvelles inégalités

par capillarité sociale une culture de l'échec qui en elle-même affecte tous les enfants. On ne pourra pas résoudre la question de l'illettrisme ou de l'échec scolaire précoce par simple modification des directives encadrant l'enseignement de la lecture. Ce sont toutes nos politiques sociales qu'il faut repenser en terme d'investissement en direction de l'enfance pauvre.

Au regard de toutes ces questions, l'État est redevenu une question centrale. C'est une idée qui est plus neuve qu'il n'y paraît. À l'heure de l'Europe et du marché unique, les instruments de régulation des marchés sont passés à l'échelon européen. Le premier rôle de l'État est désormais de veiller à la production de biens publics riches et variés. Sa difficulté est à l'image de la complexité de la société. Parler de la réforme de l'État en général, au travers de formules toutes faites tel le salaire au mérite des fonctionnaires, n'a pas de sens. Les problèmes de l'hôpital, des infirmières, n'ont rien à voir avec ceux de l'école, et au sein même de l'école, le primaire et le supérieur n'ont rien de commun. Toute la difficulté de penser l'État tient à une double contrainte : être l'instrument de la recherche du bien public, en épousant sans s'y perdre les difficultés de la société à se penser elle-même.

Jean Bensaid, Daniel Cohen, Éric Maurin et Olivier Mongin